



---

**mouvement  
écologique**



---

**oekoZentrum  
pafendall**

## **Réunir les citoyens et l'économie circulaire :**

### **Introduire un bonus de réparation au niveau communal ou régional**

---

*Nous devons passer d'une économie linéaire à une économie circulaire qui, grâce à "Repair, ReUse, Share", parvient à utiliser nos ressources de manière plus efficace et donc à réduire les déchets.*

... est l'une des principales affirmations lorsque l'on parle de l'économie circulaire, de la protection des ressources et de la gestion des déchets.

Il est évident que le gouvernement doit mettre l'accent sur ce domaine et prendre des mesures concrètes dans le sens de l'économie circulaire, de la réparation, de la réutilisation et du partage. Mais les communes peuvent et doivent également jouer un rôle actif dans ce domaine.

Mais les communes peuvent en outre contribuer de manière importante à la protection des ressources en introduisant un bonus de réparation. La prise de position suivante présente cet instrument et expose sa réalisation possible.

Il est certainement judicieux d'introduire un tel bonus au niveau national. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, dont dépend la protection des consommateurs, travaille sur une proposition nationale. Mais il leur faudra encore un certain temps pour la concevoir et la mettre en œuvre.

C'est pourquoi le Mouvement Écologique et l'OekoZentrum Pafendall sont convaincus qu'il est judicieux que les communes donnent le bon exemple. En conséquence, ce document est un appel aux communes qui n'ont pas encore introduit de bonus à devenir actives. Comme l'ont déjà fait 27 communes qui disposent déjà d'un bonus.

Oekozer Pafendall et le Mouvement Ecologique souhaitent, par le présent document, donner des suggestions concrètes pour l'introduction d'un tel bonus communal, afin que les communes prennent résolument ce rôle de précurseur et puissent ainsi, le cas échéant, accélérer l'introduction d'un bonus à l'échelle nationale.

## **1. Le bonus de réparation - Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi est-il si important?**

D'un point de vue écologique, il est clair que l'utilisation des produits le plus longtemps possible est d'une importance capitale.

D'un point de vue social, la situation est également claire : pour éviter la surexploitation dans les pays du Sud, le bonus de réparation renforce la création des emplois en Europe.

D'un point de vue économique, le bonus de réparation est ainsi rentable, car contrairement à l'achat de produits neufs - qui profite souvent aussi à des entreprises internationales - il permet de soutenir des entreprises artisanales locales ou régionales.

Le fait est que le montant des frais de réparation constitue fréquemment un obstacle majeur. Certains mettent les coûts en rapport avec le prix d'un nouvel achat et se décident alors plutôt pour un nouvel achat.

La situation varie certes en fonction de l'appareil (par exemple, les gros robots de cuisine sont plus facilement réparés que les petits appareils électroniques), mais la situation de base est toujours la même : le montant des réparations a un effet dissuasif.

C'est précisément là qu'intervient le bonus de réparation, qui a déjà fait ses preuves à l'étranger (Autriche, Allemagne et en partie aussi en France).

L'idée est simple : la commune participe aux frais de réparation (éventuellement au devis) ou aux frais de la pièce de rechange nécessaire, en cas de réparation par exemple dans un Repair Café ou en cas de réparation effectuée par soi-même. Chaque année, chaque habitant(e) se voit rembourser par la commune une certaine somme d'argent pouvant aller jusqu'à 200 EUR pour les services de réparation.

Cela permet de réduire le coût d'une réparation pour l'individu, de préserver les ressources et de soutenir les entreprises locales.

Mais les avantages vont encore plus loin que les appareils concrètement réparés :

L'expérience de l'Autriche - pays d'origine du bonus de réparation - montre que cette initiative a réussi à mettre l'accent sur l'importance de la réparation et à inciter beaucoup plus de personnes à réparer leurs produits et à les utiliser plus longtemps.

## **Comment peut-on concevoir un bonus de réparation communal ?**

Le Mouvement Ecologique et l'Oekozer Pafendall souhaitent soumettre ci-après quelques suggestions aux communes sur la manière dont un bonus de réparation peut être organisé de manière optimale dans leur commune.

### **a) Qui peut demander une subvention ?**

La subvention s'adresse exclusivement aux personnes résidant dans la commune. Cela signifie que chaque personne résidant dans la commune reçoit un montant maximal pour les prestations de réparation par an. Celui-ci peut être réparti sur plusieurs réparations, pièces de rechange et/ou devis. Le bonus est demandé avec la facture auprès d'un organisme public et est ensuite remboursé.

### **b) Qu'est-ce qui peut être subventionné et comment ?**

Lors d'une réparation, un objet défectueux est remis en état de fonctionnement. Toutefois, les devis doivent également être subventionnés, car on sait qu'ils peuvent être très chers et qu'ils doivent aussi être remboursés même si une réparation n'est plus possible. Ce "coût préalable", sans garantie de réparation, dissuade de nombreuses personnes d'envisager une réparation. C'est pourquoi le remboursement du devis (qui n'est généralement pas facturé en cas de réparation) est particulièrement judicieux.

Il s'agit donc d'encourager la réparation, l'achat de pièces de rechange et/ou l'établissement d'un devis pour les travaux de réparation des objets suivants :

- Appareils ménagers et autres appareils électriques et électroniques,
- les textiles et les chaussures,
- meubles et cuisines intégrées,
- appareils de jardinage et outils.

En outre, on peut envisager d'établir une liste négative d'objets qui ne sont explicitement pas subventionnés, comme les réparations de voitures. Sont en outre exclues de la subvention les réparations

- pour lesquelles il existe un droit de remplacement de la part de tiers (par ex. pour les assurances) ainsi que
- celles qui sont effectuées dans le cadre de la garantie et des droits à la garantie.

Les travaux de service et d'entretien ne sont pas considérés comme des réparations et ne peuvent donc pas non plus être subventionnés. Il convient en outre de noter que les appareils peu performants, voire polluants (réfrigérateurs contenant des CFC...), sont exclus des réparations. Le site de conseils [Oekotopten.lu](https://www.oekotopten.lu) a élaboré dans ce sens toute une série de critères écologiques transversaux. Ils sont disponibles sur <https://www.oekotopten.lu/private/page/hacks> et en annexe de cette prise de position.

### **c) Combien de fois peut-on demander une subvention ?**

Pour chaque personne résidant dans la commune, il y a un montant fixe par an, qui peut être réparti sur plusieurs réparations, pièces de rechange et/ou devis.

## d) Quel doit être le montant du bonus de réparation ?

Les communes qui ont déjà introduit un bonus remboursent différents montants. D'après le Mouvement Ecologique et l'Oekozer Pafendall, les lignes suivantes permettraient de concevoir un bonus de réparation :

- Remboursement de 50% des coûts jusqu'à 200 € par personne et par an, le cas échéant avec un montant minimum (ce montant peut également être réparti sur plusieurs réparations) ;
- Remboursement jusqu'à 30.- € pour l'obtention d'un devis (en cas de réparation, ce montant est déduit des 200.- €) ;
- Remboursement jusqu'à 50 % pour les pièces de rechange à un prix minimum de 10.- € (cette contribution est déduite des 200.-€) ;

## e) Où le bonus de réparation peut-il être appliqué ?

La réparation et l'achat de pièces de rechange doivent être effectués exclusivement par une entreprise inscrite au registre du commerce luxembourgeois.

## f) Comment doit-on informer sur le bonus de réparation ?

Le succès d'un tel bonus dépend en grande partie de l'approche d'une commune. L'objectif ne doit pas se limiter à l'introduction du bonus de réparation et à une seule information dans le "Gemengebuet", mais rappeler systématiquement l'existence de cette offre.

Il ne s'agit pas "seulement" d'informer les citoyens, mais aussi de contacter régulièrement les entreprises.

### Quelques exemples de bonnes pratiques à l'étranger

Autriche : Ce qui a commencé comme un bonus de réparation régional est depuis longtemps une success story dont on ne peut plus se passer en Autriche et qui a été transposée au niveau national. Jusqu'à 130 millions d'euros ont été versés et des activités économiques ont été soutenues en Autriche. Vous trouverez de plus amples informations ici : [www.reparaturbonus.at](http://www.reparaturbonus.at)

Allemagne : le bonus à la réparation avance aussi en Allemagne ! Actuellement "seulement" en Thuringe et en Saxe, peut-être bientôt dans tout le pays ? [www.reparaturbonus-thuringen.de](http://www.reparaturbonus-thuringen.de)

France : En France, on parle de "bonus de réparation". Contrairement au Luxembourg, à l'Allemagne et à l'Autriche, celui-ci est financé indirectement par les fabricants et des montants concrets sont accordés par groupe de produits. <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche>